

■ Aux membres de l'ASO

■ Procès-verbal de la 30^e Assemblée Générale du 03 juin 2015

17h30

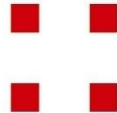
■ Hôtel Carlton
Lausanne

■ 25 participants

■ 8 excusés

■ Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
2. Election des scrutateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. PV de l'Assemblée générale ordinaire du 05.06.2014
5. Exercice 2014
6. Exercice 2015
7. Révision des statuts
8. Comité : démissions – Elections
9. Désignation des réviseurs
10. Propositions des membres parvenues au Comité dans le délai
11. Varia
12. Clôture de l'Assemblée Générale



1. Ouverture de l'Assemblée

La Présidente, Madame Véronique Hermanjat, souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'Assemblée Générale ordinaire.

La Présidente informe l'assemblée qu'il y a 8 membres excusés et que 25 membres sont présents. La majorité des voix est fixée à 13. L'AG, convoquée au moins trois semaines avant sa date, peut donc délibérer valablement.

2. Election des scrutateurs

Messieurs Julien Wroblewski et Jean-Daniel Zürcher sont désignés comme scrutateurs.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 05 juin 2014

Ce PV a été diffusé à tous peu après la séance selon l'art. 13 des statuts. Le Comité n'a reçu aucune réclamation. De ce fait, ce PV est définitif en application de l'art. 75 CC et il est archivé définitivement.

5. Exercice 2014

Le Comité s'est réuni à 8 reprises. Une auxiliaire a été engagée l'espace de quelques mois pour absorber le surplus de travail et en fin d'année, le comité a décidé d'outsourcer la comptabilité ainsi que la clôture des comptes. Le mandataire choisi est ORAVA à Aubonne.

Les faits saillants de l'année 2014 sont les suivants :

Marketing :

Présence de l'ASO aux événements suivants :

- Stand au Congrès du management de projet
- Stand au Salon bitoubi, conférence sur le bitcoin et organisation de l'AG sur place
- Participation au forum sur la business analyse en juin à Genève
- Soirée des formations de la business analyse à Lausanne en automne
- Divers articles de journaux et nouveau site internet juste avant l'AG de 2014

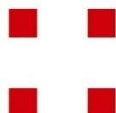
Réseautage :

210 personnes pour 7 soirées, dont une première édition «Soirée d'été» avec Pécub chez un vigneron à Rolle qui a eu un beau succès. La soirée des lauréats n'a pas été organisée car il n'y avait pas de volée de brevet. Par contre, nous avons invité tous les participants aux cours ainsi que nos membres collectifs à une « Verrée de Noël » qui remporta un timide succès. On espère faire mieux en 2015.

Formation interentreprises

+ 40% de participants par rapport à 2013

- Nouveau : HERMES 5.1: Cours Upgrade, Introduction, Foundation, Advanced
- Nouveau : coaching IPMA D, C, B, A = 7 personnes certifiées et une en cours
- Nouveau : cours de Management de projet 6 jours, intégré dans le cours du brevet fédéral



- Nouvelle volée pour le cours de préparation au brevet fédéral de spécialiste en organisation d'entreprise en 52 jours, cours mardi soir, vendredi après-midi et soir et samedi matin

Formation intraentreprise

+80% de personnes et 4x plus de jours de cours vendus

Cinéma-thèque Suisse / FHVI (Fédération des Hôpitaux vaudois – dép. Informatique) / Etat du Valais / HUG (2 mandats) / SIG / TESA / Ville de Fribourg / Ville de Lausanne

Intensification des partenariats et implication de l'ASO au niveau national et international également :

SGO : Comité et AG, Commission de formation, SGO Business School

VZPM : copropriétaire, Comité directeur et Assemblée des délégués

EABPM, EABA (niveau européen pour les processus et la Business analyse)

Finances

Le rapport financier 2014 est exposé par M. Nathanaël Pittet d'ORAVA. Il est présenté sous le nouveau standard répondant au nouveau plan comptable suisse et permettra dorénavant une comptabilité analytique et un tableau de bord mensuel par rapport au budget.

Charges

Afin d'absorber le surplus de travail, L'ASO a engagé en 2014 une auxiliaire administrative pendant quelques mois. Ceci explique le poste « salaires » plus élevé qu'en 2013, alors que le salaire de l'Office Manager n'a pas évolué.

Le poste marketing a pu être renforcé après plusieurs années d'absence de mesures de communication.

Les frais d'organe ont légèrement augmenté. Il s'agit pour l'essentiel de missions de représentation auprès de nos associations partenaires SGO et VZPM situées toutes deux à Glattbrugg.

Les charges liées à l'organisation de nos soirées de réseautage ont pu être drastiquement diminuées suite au resserrage des dépenses inhérentes à cette mission de l'ASO. L'utilisation de nos propres locaux par exemple a permis de réduire les frais de location de salles.

Le poste « Amortissements » a subi une forte hausse qui est due au fait que nous avons profité des bons résultats pour amortir les supports de cours.

Produits

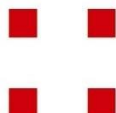
Le poste « Formation » est en forte augmentation. Les formations interentreprises ont généré un gain de CHF 44'584 en 2013 contre CHF 75'440 en 2014. Ceci est dû en grande partie aux cours HERMES notamment, sous forme de mandats en entreprise.

Le Chiffre d'affaires du dicastère formation se monte en 2014 à CHF 284'133.-, et ce, sans classe de brevet.

Les cotisations des membres sont en baisse en raison d'une augmentation des cotisations décidée en 2013.

Les produits financiers ont bénéficié de l'annulation de montants dus à des fournisseurs et jamais réclamés. Ils ont été sortis des transitoires, ce qui laisse apparaître un produit exceptionnel à hauteur de CHF 5'534.- pour l'année 2014.

L'année 2014 se solde par un bénéfice de CHF 6'223.- ce qui est un excellent résultat comparé aux années précédentes.



Au niveau du bilan, le poste « Disponible à court terme » est élevé ce qui est dû à la facturation faite en décembre.

Au niveau des Passifs, le poste « dettes à court terme » concerne des transitoires comme les certifications HERMES à payer, locations de salle, d'honoraires intervenants et heures supplémentaires de l'Office Manager.

Le bilan présente un total de CHF 96'392.-

Aucune question n'est posée par rapport aux comptes.

Véronique Hermanjat remercie M. Pittet pour ce rapport.

La Présidente prie le réviseur des comptes, M. Jean-Jacques Schwab, de faire son rapport. Celui-ci donne lecture de l'original du rapport sur les comptes 2014.

La Présidente fait voter l'approbation du rapport annuel 2014. L'AG l'approuve à l'unanimité.

La Présidente fait voter l'approbation des comptes.

L'Assemblée Générale approuve l'exactitude des comptes 2014 à l'unanimité.

La décharge au Comité pour 2014 est acceptée à l'unanimité.

La Présidente remercie les réviseurs des comptes pour le travail effectué et les membres de leur confiance.

6. Exercice et perspectives 2015

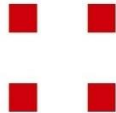
Véronique Hermanjat présente les perspectives 2015.

Formation

- Déjà certifié 151 personnes cette année en HERMES 5.1 en inter et intraentreprise !
- Business Analyst en anglais avec BABOK 3 (automne 2015) car la certification se fait en anglais seulement pour le moment
- Cours et coaching pour la nouvelle certification en processus CBPA niveau « junior » (disponible dès la fin de l'été) avec CBOK 3 en français
- Hermes 5.1 : cours pour Manager (Mandant / COPIL)

Réseautage

- Création de la Communauté de pratique CPP (50 personnes présentes le 28 avril)
Partenariat avec le C2P et première réunion le 10 juin prochain.
- Soirées débats attractives comme ce printemps
 - Transformation digitale
 - Réseautage : Et si vos contacts travaillaient pour vous ?
 - Présentation du CBOK 3 en français
- Soirée d'été le mardi 30 juin prochain, Maison de la Rivière à Tolochenaz
- Soirée débat le 29 septembre
- Soirée commune avec la SMP le 17 novembre 2015



Marketing

Un bel article dans 24Heures et la Tribune de Genève sur l'ASO et ses activités

- Salon de la Business analyse à Genève les 29-30 juin 2015
- Collaboration avec IIBA Chapter Suisse romande
- Salon RH 30.9 / 01.10 à Genève but : positionner l'ASO pour le développement et le recrutement du personnel sur le bassin lémanique.

Budget 2015

La Présidente passe la parole à Monsieur Pittet de ORAVA pour le budget 2015.

Produits (CA budgété de CHF 385'000.-)

Au niveau du poste principal, à savoir « Recettes formation », on espère faire plus de chiffre d'affaires et atteindre CHF 345'000.- tout en stabilisant le poste « mandats ».

Par contre, le Comité prévoit une légère diminution des membres et par conséquent des cotisations.

Charges

L'AVS nous a informé de la mise en application au 1^{er} janvier 2015 de la directive sur le salaire déterminant dans l'AVS, AI et APG, valable dès le 1^{er} janvier 2008 (DFI OFAS, cf article 4014)

Cela signifie concrètement que les personnes au bénéfice du statut d'indépendant/e changent de statut et deviennent des personnes salariées dès le moment où elles donnent un cours dans les locaux d'une entreprise externe.

Le Comité prévoit des charges liées à l'acquisition des recettes de CHF 249'150.- et des charges de fonctionnement de CHF 128'200.- qui donne un résultat avant amortissement de CHF 7'650 et un résultat net budgété à CHF 2'750.-

L'augmentation des charges « Honoraires et frais d'organe » est due à l'externalisation de la comptabilité.

L'augmentation des « Frais informatiques » est liée à de nouvelles adaptations au niveau comptable.

Le budget « Publicité » en augmentation également est lié à la stratégie marketing décidée par le Comité, à savoir la présence de l'ASO sur différents salons et des collaborations accrues.

Aucune question n'est posée sur le budget.

La Présidente fait voter l'approbation du budget 2015. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Le Comité propose des cotisations inchangées pour 2016.

Le maintien du montant des cotisations 2016 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

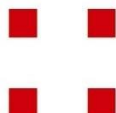
Véronique Hermanjat rappelle que l'ASO offre des bons de formations et encourage les membres à les utiliser.

7. Révision des Statuts

La Présidente précise que la révision des Statuts est à la base liée au changement d'adresse. Le Comité en a profité pour épurer certains éléments et se mettre en phase avec les Statuts de la SGO qui ont été revus en 2014.

2 membres demandent de traiter les modifications article par article.

A cet effet, la Présidente appelle Philippe Goumaz qui donne l'explication des modifications des statuts, article par article, et plusieurs membres s'expriment, notamment sur les articles 9 et 10.



Après discussion, la modification des Statuts est acceptée comme suit :

Article 1

Approuvé à l'unanimité, soit avec 25 voix

Article 2, 4§ nouveau : il est rajouté :

«**Pour atteindre ses buts** », l'ASO peut prendre des participations dans d'autres entités juridiques si celles-ci renforcent les buts de l'article 2. Dans ce cas, l'association veillera à ce que ses intérêts y soient défendus.

Avec cet ajout l'article 2 est accepté avec 24 voix, 1 abstention

Article 4

Approuvé à l'unanimité, soit avec 25 voix

Article 5

Approuvé à l'unanimité, soit avec 25 voix

Article 6

Approuvé à l'unanimité, soit avec 25 voix

Article 9

L'assemblée demande de rajouter la compétence suivante :

« - **décisions des participations de l'Association selon l'article 2** »

Avec cet ajout, l'article est approuvé par l'assemblée avec 24 voix et une abstention par rapport au fait que le budget n'est plus du ressort de l'Assemblée générale.

La Présidente mentionne que l'approbation du budget pour l'année en cours au moins de juin ne fait pas sens (idem à la SGO) d'où l'idée de laisser cette responsabilité au Comité.

Article 10

Modification 1

Approuvée à l'unanimité, soit avec 25 voix

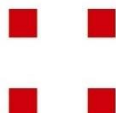
Modifications 2-3-4-5 de l'article 10 selon le tableau comparatif des statuts sont supprimées : l'objectif étant de donner plus de poids au fait que le Comité dirige l'association avec tout ce que cela implique sans préciser certaines de ses compétences ce qui exclurait d'office les compétences non mentionnées. Ces modifications (soit le fait de ne pas rajouter les 4 nouveaux points) sont approuvées avec 23 voix, 2 abstentions.

Modification 6 de l'article 10

Est approuvée avec 20 voix, 3 avis contraire et 2 abstentions

Article 17

Approuvé à l'unanimité, soit avec 25 voix



8. Comité : démissions - élections

Sortie du comité

Thomas Straub quitte le comité. Il a signifié son retrait en cours de mandat suite à l'obtention d'un nouveau poste de Professeur de Management et Directeur de la formation continue à la faculté GSEM (Economie et Management) de l'Université de Genève. Il est entré au Comité en 2009 et a été réélu en 2013. Il était en charge des relations UNI / HES et a œuvré notamment à l'organisation des soirées Campus dont le but est de mettre en parallèle les formations académiques et la formation professionnelle continue comme le brevet fédéral.

Sa nouvelle fonction l'empêchera donc de continuer à collaborer à l'association.

Thomas remercie les membres de leur confiance et souhaite le meilleur à l'ASO.

Thierry Auberson, breveté et diplômé de l'ASO, quitte également le comité après 6 ans dont 4 ans à la présidence.

Thierry a été élu à la présidence et au Comité en 2009. Comme capitaine il a été amené à la barre de l'ASO avec une météo pas toujours favorable et a réussi à redonner un cap à celle-ci. Il a eu le courage d'être l'initiateur du déménagement de Prangins à Lausanne. Thierry a su s'entourer, ce qui a apporté une nouvelle dynamique à l'ASO.

S'il ne s'est pas représenté en 2013 au vu de sa santé, il est resté aux côtés de l'actuelle Présidente qu'il a épaulée pendant 2 ans.

Véronique Hermanjat le remercie pour son attachement à l'ASO et son assiduité.

La Présidente informe qu'il n'y aura pas de nouvelle élection au Comité pour l'instant, le Comité souhaitant stabiliser le fonctionnement avec un comité efficace en taille. Par ailleurs, cela correspond aux nouveaux statuts (Présidente + 4)

La Présidente propose de nommer Thierry Auberson membre d'honneur. Il est élu par acclamation.

Par conséquent, le Comité se compose de :

Présidence / Marketing : Véronique Hermanjat

Finances : Fiduciaire

Formations : Sheila Frustini

Manifestations : a.i Véronique Hermanjat

Chef de projet / qualité : Paolo Pierobon

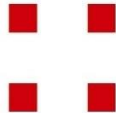
Relations partenaires UNI / HES : à repourvoir

Représentant VZPM : Philippe Goumaz

Représentant SGO : Markus Sluzberger

Office Manager : Catherine Kilner Breguet

La Présidente informe que l'Office Manager a démissionné et quittera l'ASO à fin août. Elle la remercie pour tout son travail.



9. Désignation des vérificateurs des comptes

La Présidente informe l'assemblée que M. Pierre-Yves Meyer a fait ses deux mandats et qu'il doit se retirer. La Présidente le remercie pour son engagement.

M. Schwab passe 1^{er} vérificateur et rapporteur. La Présidente propose M. Julien Wroblevski comme 2^{ème} vérificateur.

M. Wroblevski est élu 2^{ème} vérificateur par acclamation. Ils seront les vérificateurs des comptes pour l'année 2015.

10. Propositions des membres

Le Comité n'a pas reçu de proposition de la part des membres.

11. Varia

Pas de communication particulière

Prochaine Assemblée Générale ordinaire le mercredi 01.06.2016.

12. Clôture de l'AG et fin de la partie officielle

Ainsi s'achève cette 30^{ème} Assemblée Générale. Cela ne signifie cependant pas qu'on a 30 ans. Ce sera l'année prochaine que nous fêterons dignement nos 30 ans d'existence.

Quels sont nos défis d'ici là ? Il nous faut maintenir le cap, acquérir de nouveaux membres et développer les mandats en entreprise.

Il nous manque aussi de la visibilité dans les autres cantons alors que nous nous voulons romand.

La valorisation du label Eduqua doit également être renforcée.

La Présidente clôt l'Assemblée Générale et remercie les participants. Elle les invite à passer à la conférence publique et à l'apéritif qui suivra.